
La Bible des Révolutionnaires

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

A première vue, il peut sembler impropre de parler d'une culture biblique spécifique de la période révolutionnaire. En effet, les tendances fondamentales qui avaient dominé dans les décennies précédentes demeurent, après que se sont éteintes — si on excepte naturellement le domaine allemand — les premières tentatives de recourir à la méthode historico-critique. Dans les Eglises protestantes on procède toujours à une lecture de l'Écriture en termes éthiques et rationalistes¹, alors que, dans le monde catholique, ne se manifeste aucun signe marquant de transformation de l'approche traditionnelle, polémique et apologétique². On continue en effet — dès que les circonstances le permettent — à défendre autorité, origine divine, authenticité et véridicité du texte

1. B. POLAND, *French Protestantism and the French Revolution*, Princeton 1957, pp. 240-241 et 248-249; D. ROBERT, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris 1961, pp. 16-20. Sur l'évolution de l'orientation historico-critique dans le protestantisme allemand, se reporter à W. G. KÜMMEL, *Das Neue Testament, Geschichte der Erforschung seiner Probleme*, Freiburg-München 1970, pp. 73-104; G. GUSDORF, *Dieu, la nature...*, Paris 1972, pp. 228 sq.

2. A. MONOD, *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme*, Paris 1916, pp. 468-471 et 501-502. A la veille de la Révolution, N. S. BERGIER (*Dictionnaire de théologie*, Liège 1789-1792) donnait une orientation systématique à cette approche. Voir les articles « Bible » (I, pp. 517-529), « Écriture sainte » (III, pp. 49-78), « Livres saints » (IV, pp. 626-627), « Versions » (VIII, pp. 410-420). Il est tout à fait significatif qu'avec la normalisation napoléonienne l'œuvre soit rapidement rééditée (Toulouse 1801) avec un succès qui s'étendra tout au long du XIX^e siècle.

biblique selon des schémas depuis longtemps éprouvés. Emblématique semble être l'itinéraire de J.-B. Duvoisin, destiné à devenir l'un des évêques les plus éminents de l'Eglise concordataire. Auteur, sous l'Ancien Régime, d'œuvres qui répondaient en termes apologétiques à la critique *philosophique*³ de l'Ancien et du Nouveau Testament, il se dédie, après 1789, à la rédaction de travaux contre-révolutionnaires, dans lesquels il est brièvement fait allusion à quelques passages bibliques ; mais il reprend ensuite, au moment de la normalisation napoléonienne, les thèses exégétiques antérieures afin de montrer qu'on ne doit pas retourner au christianisme uniquement parce qu'il est socialement utile, mais aussi parce qu'il est fondé sur des livres rationnellement et historiquement irréfutables⁴.

Indubitablement, l'Eglise constitutionnelle introduit un élément de rupture par rapport à la tradition contre-réformiste caractérisée, on le sait, par une grande défiance à l'égard de la diffusion de la Bible parmi les fidèles. Reprenant un thème cher aux réformistes du XVIII^e siècle, Grégoire dénonce en effet aux évêques réunis à Paris la faible connaissance qu'en ont les croyants et s'efforce de porter remède à cette situation par la diffusion de versions en langue vulgaire⁵. Mais une nette possibilité d'action dans ce domaine se heurte non seulement aux difficultés d'organisation de l'Eglise constitutionnelle, mais également à une prise de position formelle de la part de Rome. En effet, en 1794, fut publiée la bulle *Auctorem fidei*, par laquelle Pie VI condamnait comme étant « fausse, téméraire, perturbatrice de la paix des âmes » la proposition du synode de Pistoia selon laquelle seule une « véritable incapacité » pouvait excuser le fidèle de la lecture de l'Ecriture⁶. On a ainsi l'impression que le monde catholique continue à être dominé par la conviction qu'il est préférable pour le simple croyant de s'abstenir du contact direct avec les ouvrages vétéro- et néo-testamentaires. Il ne semble pas non plus qu'en dehors de lui, les sectes hétérodoxes⁷ qui se sont développées

3. En français dans le texte (*N.d.T.*).

4. J.-B. DUVOISIN, *L'autorité des Livres du Nouveau Testament contre les incrédules*, Paris 1775 ; ID., *L'autorité des livres de Moïse contre les incrédules*, Paris 1778 ; ID., *Démonstration évangélique*, Brunswick 1800 : cette édition connut plusieurs réimpressions à l'époque napoléonienne.

5. H.-B. GRÉGOIRE, *Compte rendu aux évêques réunis*, Paris 1796, p. 30 ; ID., *Réclamation des fidèles catholiques de France au prochain concile national en faveur de l'usage primitif de la langue vulgaire dans l'administration des sacrements et la célébration de l'office divin*, Paris 1801, pp. 25-26. On trouvera également plusieurs indications utiles sur les versions françaises dans E. PÉTAVEL, *La Bible en France*, Paris 1864 ; et dans l'article de E. MANGENOY, « Françaises (versions) de la Bible » in *Dictionnaire de la Bible*, II, pp. 2367-2370.

6. *Atti e decreti del sinodo di Pistoia*, Firenze 1788, p. 100. Voir, pp. 29-30 de l'Appendice, le passage relatif à l'usage de la Bible dans la pastorale de l'évêque de Salzbourg, Colloredo, que S. de Ricci fit traduire et diffuser dans le diocèse de Pistoia. Pour la condamnation, voir PIE VI, *Damnatio quamplurimum propositionum excerptarum ex libro italico idioma impresso sub titulo « Atti e decreti... »*, Rome 1794, p. 35.

7. C. GARRETT, *Respectable Folly Millenarism and the French Revolution in France and England*, Baltimore-Londres 1975, pp. 89-92.